

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 25 Septembre 2009

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION PRINCIPALE DES ROUTES

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/10

OBJET : RD 39. Aménagement d'un giratoire à l'intersection avec les rues François Rolin et Pasteur, sur le territoire de la commune de Boissise-la-Bertrand. Dossier de Prise en Considération.

- Canton du Mée-sur-Seine.

**RÉSUMÉ** : Le présent rapport a pour objet la prise en considération du projet d'aménagement d'un giratoire sur la RD 39 à l'intersection avec les rues François Rolin et Pasteur, sur le territoire de la commune de Boissise-la-Bertrand. Ce giratoire incitera les automobilistes à réduire leur vitesse et facilitera leurs manœuvres. Il permettra également de sécuriser les traversées piétonnes et d'améliorer la perception du carrefour. Il sera réalisé par l'aménageur de la ZAC des Vives Eaux.

### I – CONTEXTE

La commune de Boissise-la-Bertrand est située au bord de la Seine et à proximité de la forêt régionale de Bréviande, à six kilomètres à l'Ouest de Melun.

Elle est traversée par la route départementale n° 39, classée dans le réseau associé du schéma départemental d'orientations routières. En agglomération, quand elle est dénommée « rue de la Tour Maubourg », elle présente un trafic de 6 520 véh/j, dont 274 poids lourds.

Cette route est située au centre du village et dessert la mairie, l'église, l'école primaire, et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) (maison de retraite) reconstruit dans le cadre de la ZAC des Vives Eaux, grâce au carrefour avec les rues François Rolin et Pasteur.

Cependant, ce carrefour qui offre un régime prioritaire à la RD 39, incite à la vitesse et n'est pas sécuritaire.

Aussi est-il apparu nécessaire de l'aménager afin qu'il réponde à plusieurs objectifs :

- Inciter à réduire la vitesse en approche du carrefour ;
- Sécuriser les traversées des piétons,
- Faciliter les manœuvres des véhicules,
- Améliorer la perception du carrefour.

## **II – AMENAGEMENT PROPOSE**

L'aménagement consiste à réaliser un giratoire à quatre branches, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Le rayon extérieur est de 12.00 m avec un îlot central de 6.00 m de rayon et une chaussée annulaire de 6.00 m de large ;
- L'îlot central est composé d'une bande franchissable de 2 m de large et d'une partie centrale de 4 m de rayon en terre, enherbée et végétalisée ;
- Les entrées et sorties de la RD 39 sont à une voie de 3.50 m de large et séparées d'un côté par un îlot central borduré et en pavés et de l'autre côté, par un îlot en peinture.

Afin de réduire la vitesse des véhicules, l'axe du giratoire est décalé de celui de la RD 39 d'environ 10 m, ce qui implique un dévoiement de cette route sur environ 20 m en provenance de Beaulieu et de 50 m en provenance de Melun.

## **III - ELEMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

L'aménagement, réalisé par l'aménageur de la ZAC des « Vives Eaux », est estimé à 306 000 € T.T.C.

Le projet n'est possible que grâce à la démolition de l'EHPAD existant.

Il sera assujéti à une validation technique de nos services, préalablement à sa réalisation, pour ce qu'il affecte le domaine public routier départemental.

Après réalisation, les aménagements seront entretenus par la Commune, s'agissant d'une réalisation en agglomération. Une convention ultérieure en définira les modalités précises et traitera également de la régularisation des emprises foncières.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

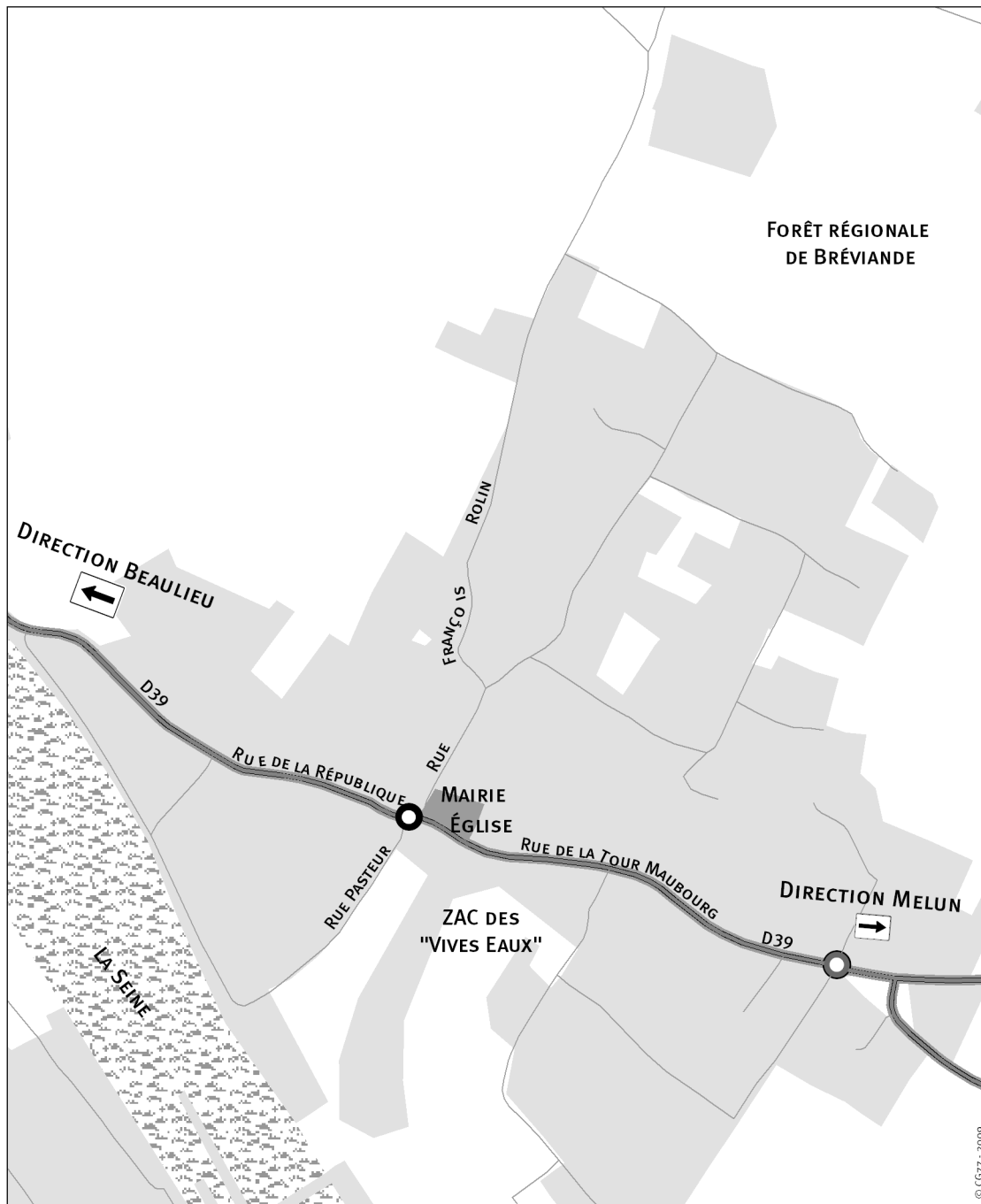
Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Annexe



RD 39 - CRÉATION D'UN GIRATOIRE  
COMMUNE DE BOISSISE-LA-BERTRAND



Cartographie : Département de Seine et Marne - S. Rochereau - DPR - Juillet 2009  
Source : Département de Seine et Marne - SIG - DPR / IGN ©BD TOPO® / IAURIF SIGR MOS 2003

0 150 300 Mètres



Dossier n° 3/10 des rapports soumis à la commission  
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. WALKER  
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. MOUTON  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 25 Septembre 2009

OBJET : RD 39. Aménagement d'un giratoire à l'intersection avec les rues François Rolin et Pasteur,  
sur le territoire de la commune de Boissise-la-Bertrand. Dossier de Prise en Considération.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

**DECIDE**

Article 1 : de prendre en considération le projet d'aménagement d'un giratoire sur la RD 39, à l'intersection avec les rues François Rolin et Pasteur, sur le territoire de la commune de Boissise-la-Bertrand, dont les travaux seront réalisés par l'aménageur de la ZAC des « Vives Eaux » et co-financés par cet aménageur et par la Commune.

Article 2 : d'autoriser l'aménageur de la ZAC des « Vives Eaux » à réaliser les travaux de giratoire sur le domaine public départemental, après avoir sollicité les services pour la permission de voirie nécessaire.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à intégrer, après réalisation des travaux, les terrains nécessaires au projet dans le domaine public routier départemental et à signer les actes administratifs ou notariés correspondants, ainsi que tous les documents nécessaires au transfert de propriété.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

